

## Règlement PÉTANQUE Tournoi par équipe

### Informations générales

**Lieux de compétition :** Villa Vincenzo Bellini Via Etnea, 292 Catane

**Dates de l'événement :** 20-21-22 juin 2024

**Horaires :** 09h30 – 18h30

**Récompenses :** Médailles pour les 1er, 2ème et 3ème classés de chaque catégorie

### Règlement technique

**Règles :** Pour toute question non traitée dans ce règlement, les règlements de la Fédération Internationale de Pétanque (FIPJP) s'appliqueront.

**Conditions requises :** La participation est ouverte à tous les membres dûment inscrits, en règle avec le paiement des frais d'inscription et une déclaration médicale de capacité sportive.

### Catégories :

- Double mixte open
- Triple mixte open

**Remarque :** L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de catégories en fonction du nombre d'inscrits.

**Format du jeu :** Les parties se jouent en double (3 boules par joueur) et en triplète (2 boules par joueur).

**Remarque :** Tous les joueurs doivent être présents sur le terrain à l'heure prévue pour le début de leur match.

**Terrain de jeu :** Terrain libre, de dimensions allant de 4x15 mètres à 3x12 mètres.

**Marquage :** La partie se termine lorsqu'une équipe atteint 13 points.

**Durée des matchs :** Le temps maximal autorisé est le suivant :

- 55 minutes pour les matchs en double
- 70 minutes pour les matchs en triplète En cas d'égalité, une partie de départage est accordée.

**Résultats :** Les résultats seront publiés sur le site officiel des WCSG, dans la section pétanque et sur l'application correspondante.

**Réclamations :** Toutes les réclamations concernant le déroulement du championnat doivent être soumises par écrit à l'Arbitre en chef dans un délai maximal de 30 minutes après la fin du match, accompagnées d'un dépôt de 30,00 €, remboursé en cas d'acceptation de la réclamation.

**Dispositions finales :** Chaque participant voyage et participe aux Jeux sous sa propre responsabilité. L'organisation ne fournit qu'une assistance médicale de premier secours. Il est obligatoire de toujours avoir une copie de votre assurance personnelle avec vous.

**Remarque :** L'organisation se réserve le droit de modifier et/ou de changer les informations contenues dans ce programme en fonction d'exigences spécifiques et imprévues.